

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DE L'ACTION LOCALE

Bureau des procédures environnementales

N° 20130105

ARRÊTE PREFECTORAL DE LEVEE DE MISE EN DEMEURE

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite*

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 511-1 et L. 514-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15282 du 13 novembre 1991 modifié par l'arrêté préfectoral n° 1997-222 du 22 juillet 1998 autorisant la société EUROSTAMP à exploiter un atelier de transformation des métaux ainsi qu'une unité d'emboutissage des métaux sur le territoire de la commune de VILLERS-LA-MONTAGNE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-155 du 4 novembre 2010 mettant en demeure la société EUROSTAMP située à VILLERS-LA-MONTAGNE de respecter les prescriptions de l'article 8.6 de l'arrêté préfectoral n° 1997-222 du 22 juillet 1998 susvisé ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine en date du 28 décembre 2012 ;

CONSIDERANT que les dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2010-155 du 4 novembre 2010 susvisé sont désormais respectées ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Levée de la mise en demeure

La mise en demeure prise par arrêté préfectoral n° 2010-155 du 4 novembre 2010 à l'encontre de la société EUROSTAMP située à VILLERS-LA-MONTAGNE est levée.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, la sous-préfète de BRIEY et l'inspecteur des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié :

- au directeur de la société EUROSTAMP à VILLERS-LA-MONTAGNE
et dont une copie sera adressée au maire de VILLERS-LA-MONTAGNE.

NANCY, le 31 JAN. 2013

Le Préfet,


Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Jean-François RAFFY